

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

en exercice : 19
présents : 15
votants : 18

L'an deux mil vingt trois

le vingt-trois janvier à dix-neuf heures trente,

le Conseil Municipal de la Commune de REVENTIN VAUGRIS

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie,

sous la présidence de Mme Edith RUCHON, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 janvier 2023.

PRESENTS : Mme RUCHON Edith, Maire. M. ORENGIA Alain, Mme CAMUS Katy, M. LEICHER Jean-Luc, Mme GATET Fanny, M. MARTICORENA Jean-Claude, Adjoints. M. AUTISSIER Bertrand, Mme MOSNIER Dominique, Mme TONOLI Eliane, M. PACITTI Jacques, M. BOITON Roger, Mme BIEUVELET Laetitia, M. LEFAIVRE Pierre-Gilles, Mme CHAVASSE Danielle, M RIGOUDY Daniel.

ABSENTS EXCUSES : M. GROS Gérémy (pouvoir à M. ORENGIA), Mme BURGAUD Véronika (pouvoir à Mme GATET), M. PEYRE Bernard (pouvoir à M. RIGOUDY).

ABSENT : M. LAROSE Didier.

Secrétaire : Mme CAMUS Katy.

DELIBERATION N° 2023 – 02

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : AVANCEMENT DE GRADES

Madame la Maire fait part qu'un certain nombre d'agents sont promouvables dans le cadre d'avancement de grades en 2023.

Elle propose au Conseil Municipal :

- De créer un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet en supprimant un poste d'Adjoint technique à temps complet, à compter du 1^{er} février 2023,
- De créer trois postes d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe (2 à temps complet et 1 à mi-temps) en supprimant trois postes d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe (2 à temps complet et 1 à mi-temps), à compter du 1^{er} février 2023,
- De créer un poste d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet en supprimant un poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} février 2023,
- De créer deux postes d'Agent de maîtrise principal à temps complet en supprimant deux postes d'Agent de maîtrise à temps complet, à compter du 1^{er} février 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de créer les postes et de supprimer les postes tels que décrits ci-dessus.
- Charge Madame la Maire ou son représentant de faire le nécessaire.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

En mairie, le 24 janvier 2023.

Mme la Maire,

Edith RUCHON



Acte rendu exécutoire le 26/01/2023

- après télétransmission électronique le 24.01./2023

- et mise en ligne sur le site de la Commune le 26/01./2023